

Pourquoi s'engager ?

Qualité de l'eau, fertilité des sols, pollinisation, ressources naturelles : **les activités économiques dépendent directement du vivant.**

Les attentes évoluent : réglementation, stratégie RSE, clients et investisseurs, attractivité...

→ **Bénéficiez d'un cadre reconnu au niveau national pour agir dès aujourd'hui.**



Un engagement progressif, adapté à la taille et au secteur de chaque entreprise.

Le programme Entreprises engagées pour la nature est une **démarche volontaire** qui aide les entreprises à :

- structurer leur démarche biodiversité ;
- construire un plan d'action adapté à leur activité ;
- agir et valoriser leurs engagements ;
- mobiliser leurs équipes ;
- rejoindre une dynamique nationale animée et reconnue par l'OFB.

GRATUIT

100 % pris en charge par l'OFB



ENTREPRISES ENGAGÉES POUR LA NATURE est l'un des trois programmes de l'initiative « Engagés pour la nature » portée par l'OFB.



Découvrir le programme, les contacts en région et candidater : ofb.gouv.fr/entreprises-engagees-nature

Contact national : entreprisesengagees@ofb.gouv.fr

Contactez votre référent régional :

protéger
le vivant
préserver
notre avenir

www.ofb.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



Conception : SecondRegard.fr • Mise à jour Septembre 2026



ETI

PME

TPE

Entreprises engagées pour la nature

Faire reconnaître et valoriser l'action de mon entreprise en faveur de la biodiversité



LE PROGRAMME

ÉTAPE PAR ÉTAPE

ÉTAPE 01

1 an max

ADHÉSION AU PROGRAMME

Signature de la charte d'adhésion par la direction de l'entreprise.



ENTREPRISE ADHÉRENTE

- Accès au Club des engagés
- Accompagnement collectif
- Outils, newsletter, ressources



Adhésion en ligne
demarche.numerique.gouv.fr

ÉTAPE 02

VALIDATION DE LA DÉMARCHE D'ENGAGEMENT

Des actions concrètes en lien avec l'activité de l'entreprise, ses impacts et dépendances à la nature et son territoire.



ENTREPRISE MEMBRE DU PROGRAMME

- Mise en œuvre du plan d'action
- Visibilité renforcée

- ✓ Une évaluation du plan d'action par un expert
- ✓ Des recommandations fournies selon le secteur d'activité
- ✓ Une validation par un jury multi-acteurs

Rapport de suivi

Tous les 2 ans

ÉTAPE 03

MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION AVEC UN SUIVI RÉGULIER

Un bilan des actions effectué tous les deux ans.



ENTREPRISE ÉVALUÉE

- Évaluation et recommandations d'experts
- Démarche d'amélioration continue

RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT